



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY MAIRE, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Subvention exceptionnelle en faveur de la commune du Teil

V_DEL_191218_2

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

Membres absents :

Fatma FARTAS, Christine JACOB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Rapport de Monsieur BARNEOUD

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_2-DE

Mesdames, Messieurs,

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros.

A ce jour, 895 habitations sont touchées, et de nombreux édifices publics sont détruits : quatre écoles, l'espace culturel, deux églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'Hôtel de ville. Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.


Il est proposé de s'inscrire dans cette démarche de solidarité et ainsi d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil. Cette subvention est proposée à hauteur de 2 000 euros.

En conséquence, je vous propose :

d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à la commune du Teil ;

de donner pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
Reçu en préfecture le 27/12/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_2-DE

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Considérant les dommages subis par la commune du Teil à l'occasion du séisme du 11 novembre dernier ;

Considérant l'élan national de solidarité en faveur de la commune du Teil ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Monsieur Pierre Barnéoud, conseiller municipal délégué aux anciens combattants, aux coopérations décentralisées et solidarités internationales, à la valorisation du patrimoine et aux commémorations ;

Après avoir délibéré, décide :

Ø d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à la commune du Teil ;

Ø de donner pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY